

**Service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports**

Mission accueil collectif des mineurs

Affaire suivie par:

Pierre Colombel – Ana Perez

Tél : 01 82 08 39 30 – 01 82 08 39 12

Courriel : ce.sdjes92.acm@ac-versailles.fr

Appel à candidatures et à projets « PEdT – plan mercredi » 2026
--

Le dispositif « PEdT - Plan mercredi » repose sur l'engagement des communes à mettre en place des activités éducatives sur les temps périscolaires et extrascolaires, dans un cadre structuré et sécurisé. Cette dynamique de politiques éducatives locales est formalisée par une convention PEdT signée par la collectivité, l'État et la CAF.

Le « PEdT - Plan mercredi » a pour objectifs de :

- Promouvoir le caractère éducatif des activités périscolaires ;
- Renforcer la qualité des offres et leur complémentarité avec les apprentissages scolaires dans une démarche de continuité éducative ;
- Favoriser l'accès à la culture et au sport ;
- Réduire les fractures sociales et territoriales.

Conçues dans une logique à la fois de loisirs, de découvertes et de pratiques, les activités peuvent être culturelles, artistiques, environnementales, numériques, civiques et sportives. Elles doivent garantir une diversité et une progressivité pédagogique sur l'année, et faire appel aux ressources du territoire.

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine lance un appel à projet pour accompagner les initiatives et les expérimentations en faveur de la complémentarité éducative et poursuivre la dynamique du réseau des référents PEdT, initiée en 2022. Pour cela elle bénéficie d'une enveloppe de 87 163 €.

Deux axes prioritaires sont définis :

Axe 1 : Animation conjointe avec le SDJES du réseau des référents PEdT des collectivités territoriales des Hauts-de-Seine.

Le SDJES pilote ce réseau et souhaite s'appuyer sur des associations d'éducation populaire pour l'animation du réseau, composé de trente-trois référentes et référents (coordinateur ACM, chef de service, chargé de mission...).

Il est attendu des propositions pour des ateliers et des séminaires sur les thématiques suivantes :

- Ateliers méthodologiques sur l'ingénierie des PEdT - plan mercredi et sur des thématiques définies en lien avec le SDJES et les référents PEdT ;

- Ateliers sur des thématiques prioritaires telles que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les compétences psychosociales, l'accueil des enfants moins de six ans, le renforcement des coopérations entre les acteurs de la communauté éducative et des accueils de loisirs ;
- Ateliers méthodologiques sur l'ingénierie de formation et la professionnalisation des équipes (posture de l'encadrant, accompagnement des stagiaires, montée en compétences...) ;
- Organisation d'un séminaire d'une journée à destination des acteurs de la jeunesse.

Axe 2 : Projet visant le développement de la qualité dans les accueils collectifs de mineurs et le développement de la continuité éducative notamment dans les priorités suivantes :

- Prévention du harcèlement et des violences, notamment des violences sexuelles et sexistes via la sensibilisation des encadrants et la mise en place de temps d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle pour les mineurs ;
- Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- Développement des compétences psychosociales (CPS) des encadrants et des mineurs ;
- Activités en lien avec les projets d'école, le socle commun de connaissance (langage et raisonnement scientifique), les savoirs fondamentaux sportifs (savoir rouler à vélo, savoir nager) ;
- Inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap ;
- Projet visant à développer les accueils de jeunes (11-17 ans).

Les projets menés feront l'objet d'un partage de connaissances, en fin d'année, dans le cadre du réseau des référents PEdT.

Les modalités de réponse à l'appel à candidature sont précisées ci-dessous :

- Structures éligibles

Les structures éligibles à l'axe 2 sont les collectivités territoriales ou les associations à qui sont déléguée la gestion des accueils de loisirs périscolaires, bénéficiant d'une convention PEdT signée ou en cours de signature après avis favorable de la commission d'instruction des PEdT. L'association qui souhaite se porter candidate doit impérativement se prévaloir du soutien de la collectivité pour laquelle elle agit. Une priorité sera accordée aux territoires relevant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Les structures éligibles à l'axe 1 sont les associations disposant d'un agrément « jeunesse éducation populaire (JEP) » ou « complémentaire de l'Éducation nationale » et ayant une connaissance des accueils collectifs de mineurs.

- Modalités de dépôt :

La demande de subvention s'effectue via « le compte asso ». Aucun dossier papier ne sera accepté.

Le code de la fiche correspondant au département des Hauts-de-Seine : **2400**

La date limite de dépôt est le lundi 22 juin 2026 à 12h.

- Calendrier :

Diffusion de l'appel à projets : 13 mai 2026

Clôture du dépôt de candidatures : 22 juin 2026

Notifications aux porteurs de projets : 1^{ère} quinzaine de septembre 2026

Mise en œuvre des projets : année 2026-2027